

Audit financier et comptable des dépenses des protocoles d'accord de subvention (PAS) conclus avec le Marché des Arts du Spectacle d'Abidjan (MASA)

PAS N° 20230915 – Période allant du 28 septembre 2023 au 29 février 2024

PAS N° 20240425 – Période allant du 16 mai 2024 au 31 mai 2024

RAPPORT DE MISSION D'AUDIT

Rapport final DAIE-2025-RF03

2 juillet 2025

Intitulé de l'Engagement	Unité Administrative	Type d'Engagement	Opinion Globale
Audit financier et comptable des dépenses de deux PAS conclus avec le MASA	DLC	Audit	Opinion sans réserve

Importance de la Mission :

Initié en 1993 par l'Agence de Coopération Culturelle et Technique (ACCT), devenue par la suite l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF), en partenariat avec l'État de Côte d'Ivoire, le Marché des Arts et du Spectacle d'Abidjan (MASA) est un programme de développement culturel dédié à la promotion des arts du spectacle africain.

Signés respectivement le 28 septembre 2023 et le 16 mai 2024, les protocoles de subvention accordés au MASA visaient à cofinancer la définition et la mise en œuvre de la 13^e édition du Marché, qui s'est tenue du 13 au 20 avril 2024 à Abidjan. Le montant total de ces deux subventions s'élève à 350 000 euros. Les dépenses engagées sur le budget alloué par l'OIF, telles que déclarées dans les rapports financiers, se sont élevées à un total de 349 074,20 euros.

Conformément à l'article 8 des PAS, la mission de la Direction de l'audit interne et de l'évaluation (DAIE) avait pour objectif de vérifier la conformité de l'utilisation de la subvention.

Objectifs et périmètre

L'objectif de cette mission était de fournir à l'Organisation l'assurance que les subventions allouées dans le cadre des protocoles d'accord de subvention sont utilisées de manière conforme à leur objectif et aux conditions contractuelles applicables précisées dans les PAS.

La mission a couvert les dépenses effectivement engagées et déclarées dans les rapports financiers entre le 28 septembre 2023 et le 29 février 2024 pour le premier PAS et entre le 16 mai et le 31 mai 2024 pour le deuxième.

Résultats de la mission

A notre avis, les rapports financiers élaborés par le MASA donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle des dépenses effectivement engagées par le MASA sur la période couverte.

Sans remettre en cause notre opinion, nous avons formulé des observations et les recommandations appropriées sur les faiblesses de contrôle interne ci-après :

- Gestion des paiements en espèces : respecter le plafond réglementaire dans la zone UEMOA et privilégier les paiements bancaires ;
- Gestion budgétaire : obtenir l'accord préalable de l'OIF pour les réajustements budgétaires.



Rigobert PINGA PINGA
Directeur de l'Audit interne et de l'évaluation



Fabrice DJILE
Auditeur en Charge